COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 30 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le Vendredi 30 Janvier à 18 h 00, en application des articles L 2121-7 et L 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Ploubazlanec, sous la présidence de Monsieur Richard VIBERT, Maire. Convocations en date du 23 Janvier 2026.

ETAIENT PRESENTS : R. VIBERT, J. MONBEL, A. KERAMBRUN LE TALLEC, E. LOMBART, H. ILLIEN, C. MORIN, J.F. RIOU, G. LE BARS, N. MARREC, S. COMBELAS, C. GOUPIL, S. MASSE, F. ATTARD, P. CLEC'H, M. BREZELLEC, C. LOUSTAU-CAZALET, J. BALCOU, C. MENGUY

ETAIENT REPRESENTES : S. GUEGAN par R. VIBERT J.P. LEC'HVIEN par J.F. RIOU, G. CONAN par J. BALCOU

ETAIENT ABSENTS : Y. SAVARY, T. PESQUET

SECRETAIRE DE SEANCE : J. MONBEL

PERSONNEL ADMINISTRATIF et TECHNIQUE : C. HERNOT, L. BEDFERT et B. MASSE

SOMMAIRE

1	Vote des subventions aux Associations – Exercice 2026 – Etat n° 1	2
2	Exploitation, entretien et aménagement des parcs de stationnement régionaux de l'Arcouest – Convention de délégation de compétences par la Région Bretagne à la Commune de Ploubazlanec du 1er Janvier 2027 au 31 Décembre 2036	4
3	Guingamp Paimpol Agglomération – Modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal	5
4	Lotissement « Les jardins de Théodore » - Vente de 9 logements en location accession par COOPALIS – Garantie d'emprunt	6
5	Affaires foncières – Acquisition d'une emprise des parcelles AL 38 et 39 Cornec/l'Arcouest	7
6	Syndicat Départemental d'Energie 22 – Fourniture et pose de 3 bornes « prises de courant » au Camping Municipal du Ouern	7
7	Personnel communal – Renouvellement des ratios « promus/promouvables » - Année 2026	8
8	Personnel communal – Avancements de grades – Actualisation du tableau des effectifs	8
9	Réhabilitation du bâtiment de l'Ecole du bas – Résultats d'appel d'offres	8
10	Guingamp Paimpol Agglomération – Examen des rapports annuels 2024 des services SMITRED – DECHETS – MOBILITE – ASSAINISSEMENT COLLECTIF et NON COLLECTIF (SPANC) et EAU POTABLE	9
11	Interventions diverses	10

Le compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du 5 Décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

1. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2026 – ETAT N° 1

Présentation : N. MARREC

Sur propositions de la commission des finances réunie le 19 Janvier 2026 et après examen des nouvelles demandes reçues depuis la commission,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

- **DECIDE d'appliquer les critères d'attribution suivants (augmentation pour les Associations sportive, culturelles et scolaires cantonales par rapport à 2025)**

SUBVENTIONS dont le montant est lié au nombre de participants	2026
Pour les Associations Communales	
Projets scolaires extérieurs (par le nombre d'élèves)	**25€/élève**
Pour les Associations Cantonales	
Par adhérent de - de 18 ans domicilié sur la Commune	
Associations sportives et culturelles ou de loisirs	**15 €/adhérent**
Associations sportives scolaires	**15 €/élève**
Associations scolaires	**15 €/élève**
Pour les Associations Extra-Cantonales	
Par élève domicilié sur la Commune	
Etablissements de formation	**25 €/stagiaire**

- **VOTE les subventions 2026 ainsi qu'il suit :**

A ASSOCIATIONS COMMUNALES

Comité des Fêtes du Bourg	**600,00 €**
Culture et Bibliothèque pour Tous	**400,00 €**
Culture Loisirs Ploubazlanec pour expo Amateurs et Accalmie	**1.500,00 €**
Association Piannordéon & Cie	**500,00 €**
Club de badminton « Les sternes de Ploubaz »	**1.300 00 €**
Club de badminton « Lest sternes de Ploubaz » subv. except.	**500,00 €**
Association sportive Goelo tennis de table	**150,00 €**
Amicale Laïque des Ecoles	**850,00 €**
Projets scolaires Ecole Publique	**3 200,00 €**
Société de chasse achat bracelets sangliers	**205,00 €**
Confrérie de la coquille st Jacques pêchée en Côtes d'Armor	**300,00 €**
Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) Loguivy-de-la-Mer	**1.000,00 €**
TOTAL DES SUBVENTIONS « A »	**10 505,00 €**

B ASSOCIATIONS CANTONALES

UNSS Lycée de Kerraoul	75,00 €
Paimpol Armor Rugby Club	120,00 €
Entente Cycliste du Pays de Paimpol	30,00 €
Elan basket Paimpolais	195,00 €
C.S.A.L. Paimpol Handball	135,00 €
Tennis club Paimpol	180,00 €
Goëlo Judo Paimpol	75,00 €
Club de natation Paimpol-Goëlo	90,00 €
Cirque en flotte	75,00 €
Avenir du Goëlo Football Club	2.000,00 €
Collège Chombart de Lauwe Paimpol (foyer socio-éducatif)	885,00 €
Assoc. des visiteurs de malades	80,00 €
Assoc. des donneurs de sang	80,00 €
CASCI	500,00 €
La Croix Rouge Section Paimpol	100,00 €
Secours Populaire Section Paimpol	100,00 €
Collectif soutien aux migrants Paimpol	400,00 €
Comice Agricole du Canton de Paimpol	200,00 €
TOTAL DES SUBVENTIONS « B »	**5 320,00 €**

C ASSOCIATIONS EXTRA-CANTONALES

Guingamp volley ball	15,00 €
Maison Familiale Rurale de Plérin	50,00 €
Association des myopathes de France (AFM) Téléthon	100,00 €
Association pour Adultes et Jeunes handicapés (APAJH 22)	50,00 €
France Adot 22	50,00 €
Leucémie Espoir	50,00 €
La Ligue contre le cancer	200,00 €
La Pierre le Bigaut mucoviscidose	50,00 €
Secours Catholique	100,00 €
Protection Civile	50,00 €
Centre d'information sur les droits de la femme et des familles	50,00 €
Rêves de clowns Bretagne	150,00 €
France REIN (Association insuffisants rénaux)	50,00 €
Banque alimentaire	50,00 €
Conseil Départ 22 - Fonds d'Aide aux Jeunes (0,40 € x 2.932 habitants)	1 172,80 €
Association CLOE La Maison Escargot Sabine (handicap enfants)	100,00 €
TOTAL DES SUBVENTIONS « C »	**2 287,80 €**
TOTAL GENERAL "A" + "B" + "C"	**18 112,80 €**

COMMENTAIRES :

Mme MENGUY C. serait assez favorable pour verser un montant par enfant domicilié sur Ploubazlanec fréquentant l'école de Football du stade Paimpolais.

M. MARREC N. rappelle que la règle est de ne pas subventionner les activités dont l'offre est présente sur la Commune et une subvention est déjà versée à l'Avenir du Goëlo Football Club.

2. EXPLOITATION, ENTRETIEN ET AMENAGEMENT DES PARCS DE STATIONNEMENT REGIONAUX DE L'ARCOUEST - CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCES ENTRE LA REGION BRETAGNE ET LA COMMMUNE DE PLOUBAZLANEC pour la période du 1er Janvier 2027 au 31 Décembre 2036.

Présentation : R. VIBERT

M. le Maire rappelle que la Région Bretagne est notamment autorité organisatrice des liaisons maritimes, de biens et de passagers entre le continent et l'Ile de Bréhat. Ces activités sont confiées à deux délégataires :

- Les vedettes de Bréhat pour la délégation de service public pour el transport de passagers (échéance : 31 Décembre 2028)
- la Chambre de Commerce et d'Industrie pour le transport des biens (échéance : 31 Décembre 2028)

A cette compétence en matière de liaisons maritimes, s'ajoute la gestion des parcs de stationnement régionaux de l'Arcouest. Ces parcs ont vocation à accueillir les véhicules des passagers se rendant à Bréhat et à favoriser les démarches relevant du service de public de transport terrestre et maritime.

Jusqu'à présent, l'exploitation de ces parcs faisait l'objet d'une convention de délégation de compétences entre la Région Bretagne et la Commune qui arrive à échéance le 31 Décembre 2026.

La région Bretagne souhaite confier à nouveau la gestion des parcs de stationnement à la Commune et propose une nouvelle convention pour la période du 1er Janvier 2027 au 31 Décembre 2036 avec plusieurs objectifs :

- ✓ permettre au délégataire de conduire les investissements nécessaires dans des conditions adaptées,
- ✓ mettre en place des conditions d'exploitation, de surveillance et de concertation répondant aux enjeux locaux,
- ✓ favoriser les usages relevant du service public de transport terrestre et maritime et intégrer ce parking dans la chaîne de mobilité vers l'Ile de Bréhat,
- ✓ encourager l'usage des mobilités douces
- ✓ encadrer les possibilités d'activités annexes

M. le Maire précise avoir demandé quelques modifications du projet de convention proposé notamment concernant l'organisation d'une navette entre la gare de Paimpol et l'embarcadère. En effet, l'organisation des transports terrestres relevant de la compétence de Guingamp Paimpol Agglomération, la Commune de Ploubazlanec n'a pas à prendre en charge ce service.

Les remarques de la Commune ont toutes été prises en compte.

La durée de cette convention est intéressante pour la Commune car cela permet d'avoir une visibilité suffisante pour pouvoir prendre des décisions sur le fonctionnement et les investissements. Les élus peuvent se projeter.

M. le Maire ajoute que cette année encore, la Commune travaille avec le même prestataire, la Société AireServices mais dès l'an prochain ce sera une autre façon de travailler. Déjà pour la saison à venir, il ne sera plus versé de pourcentage des recettes à AireServices. (jusqu'à présent 42 % lui étaient reversés, 29 à la Région et 29 % à la Commune). Désormais la Commune ne remboursera que la maintenance du matériel à AireServices et prendra elle-même en charge le recrutement et les salaires du personnel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

- **ACCEPTE la délégation de compétence proposée par la Région BRETAGNE pour « l'Exploitation, l'entretien et l'aménagement des parcs de stationnement régionaux de l'Arcouest » pour une période de 120 mois du 1er Janvier 2027 au 31 Décembre 2036 ;**
- **AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante proposée par la Région BRETAGNE.**

3. GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION – PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL – AVIS FAVORABLE SUR LE PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 1

Présentation : R. VIBERT

Le Conseil Municipal est invité à approuver le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal n° 1 présenté par Guingamp Paimpol Agglomération.

Cette première modification vise à :

- Modifier certaines dispositions du règlement écrit pour permettre la réalisation des projets,
- Faciliter l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme et répondre aux difficultés techniques d'application des règles,
- Rectifier des erreurs matérielles,
- Mettre à jour le PLUi suite aux évolutions règlementaires,
- Apporter quelques modifications ayant une portée significative et positive sur les enjeux environnementaux.

Elle pourrait être applicable avant l'été.

M. le Maire précise qu'une procédure de modification de droit commun N° 1 avait été prescrite début 2025 mais la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) de Bretagne avait estimé que cette modification était susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et la santé humaine. En définitive, seule les révisions 1 et 2 feront l'objet d'une étude environnementale. La MRAe souhaite qu'un constat environnemental soit étudié sur 4 saisons soit près d'un an sur toutes les demandes susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement. De ce fait, la révision n° 1en cours n'arrivera pas à son terme avant 2028. La révision n° 2 est déjà lancée.

La modification simplifiée proposée prévoit -entre autres- des évolutions du règlement littéral qui faciliteront les projets de construction des particuliers. Par exemple pour la zone Uhd, les constructions pourront aller jusqu'en limite séparative alors qu'une distance de 5 m était obligatoire par rapport au voisin. Ce qui empêchait tout projet sur des petits terrains.

VU

- ✓ le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ✓ le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-41 et suivants relatifs à la procédure de modification de droit commun des plans locaux d'urbanisme (PLU, PLUi) ;
- ✓ la délibération DEL2023-12-254 du Conseil d'Agglomération en date du 12 décembre 2023 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Guingamp-Paimpol Agglomération ;
- ✓ l'arrêté du Président n°2025-10-046 en date du 13 octobre 2025 prescrivant la modification simplifiée n°1 du PLUi de Guingamp-Paimpol Agglomération ;
- ✓ la délibération du Conseil communautaire n°DEL2025-10-237 en date du 21 octobre 2025 définissant les modalités de mise à disposition du public ;
- ✓ le projet de modification n°1 du PLUi de Guingamp-Paimpol Agglomération notifié aux Personnes Publiques Associées (PPA) par courrier en date du 14 novembre 2025 ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après délibération,

- ➢ **EMET UN AVIS FAVORABLE au projet de modification simplifiée n°1 du PLUi de Guingamp-Paimpol Agglomération ;**
- ➢ **DEMANDE que soient prises en compte les demandes émises concernant Ploubazlanec**

4. LOTISSEMENT « LES JARDINS DE THEODORE » - VENTE DE 9 LOGEMENTS PAR COOPALIS SUR LE REGIME DE LA LOCATION-ACCESSION – ACORD DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR LA COMMUNE

Présentation : R. VIBERT

9 logements (4 T3 et 5 T4) du Lotissement « Les jardins de Théodore » seront vendus par COOPALIS sur le régime de la location-Accession.

Le principe de la location-accession prévoit dans un premier temps la mise en place d'un « crédit promoteur » sur 30 ans qui finance l'opération agréée et qui permet de couvrir la période de construction et la période locative.

Dans un second temps, ce prêt est substitué à chaque levée d'option par un prêt conventionné contracté par chaque accédant.

Les articles L 2252-1 à L 2252-4 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que les communes peuvent être sollicitées pour garantir l'emprunt réalisé dans le cas présent par le bailleur social. La quote-part revenant à la Commune est de 50 % du montant du prêt PSLA de 1 800 185 € soit une garantie d'emprunt de 900.000 €. Les 50 % restants sont garantis par le Conseil Départemental 22.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

- ➢ **ACCEPTE de garantir 50 % de l'emprunt réalisé par COOPALIS pour les 9 logements du lotissement « Les jardins de Théodore » en location-accession étant entendu que le Conseil Départemental 22 garantit les 50 % restants.**
- ➢ **AUTORISE le Maire à signer tous les documents présentés pour la mise en œuvre de cette garantie d'emprunt.**

5. AFFAIRES FONCIERES – ACQUISITION D'UNE EMPRISE DES PARCELLES AL 38 ET 39 CORNEC/L'ARCOUEST

Présentation : R. VIBERT

Par délibération du 3 Octobre 2025, le Conseil Municipal avait proposé aux propriétaires des parcelles AL 38 et 39 à l'Arcouest, l'acquisition d'une emprise au prix de 2.50 €/m^2.

Cette acquisition s'avérait nécessaire pour le projet d'aménagement de la lagune à Cornec et plus précisément la piste cyclable vers le parking de Cornec puisque le projet initial de passage par la lagune avec la réalisation d'une plateforme bois avait été refusé.

Après discussion avec les propriétaires, ces derniers consentiraient à vendre cette emprise au prix de 5 €/m^2 frais de Géomètre et rédaction d'acte à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal, à la Majorité, après délibération,

- **DECIDE de se porter acquéreur d'une emprise sur les parcelles AL 38 et 39 à Cornec (surface précise à confirmer par le géomètre) au prix de 5 €/m^2 (frais de géomètre et rédaction d'acte à la charge de la Commune)**
- **AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette acquisition.**

1 ABSTENTION (Mme MENGUY C. qui précise qu'elle s'abstient non pas pour le prix mais pour l'achat du terrain pour la piste cyclable)

6. SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 22 – Fourniture et pose de 3 bornes « prises de courant » au camping municipal du Ouern

Présentation : J. MONBEL

Le Syndicat Départemental d'Energie 22 a chiffré à 21.600 €.TTC le coût total des travaux d'équipement de 3 bornes électriques au camping du Ouern.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

- **ACCEPTE le devis présenté par le Syndicat Départemental d'Energie 22 pour la fourniture et la pose de 3 bornes « prises de courant » au camping municipal du Ouern pour un montant estimatif de 21.600,00 €.TTC dont 17.333 €.TTC à la charge de la commune ;**
- **DIT que le montant de la dépense est prévu au Budget ;**
- **PREND NOTE que La Commune pourra récupérer le FCTVA et que le Syndicat versera une subvention d'équipement de 20 % du montant H.T. ;**
- **S'ENGAGE à verser au mandataire l'intégralité du coût réel des travaux estimés à 17.333 €.TTC ;**
- **AUTORISE le Maire à signer la convention de mandat avec le S.D.E. 22**

7. PERSONNEL COMMUNAL – RENOUVELLEMENT DES RATIOS PROMUS-PROMOUVABLES – ANNEE 2026

Présentation : S. COMBELAS

Le Conseil Municipal est invité à déterminer le taux d'avancement applicable à tous les grades d'avancement possibles dans la collectivité au titre de l'année 2026.

Le taux habituellement applicable est de 100 %. Le Comité Technique Départemental du Centre de Gestion a été saisi en ce sens pour l'année 2026 et a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

- **FIXE à 100 % le taux de « promus-promouvables » pour tous les grades inscrits au tableau des effectifs du personnel communal au titre de l'année 2026.**

8. PERSONNEL COMMUNAL – AVANCEMENTS DE GRADES – ACTUALISATION DES EFFECTIFS

Présentation : S. COMBELAS

Dans le cadre des avancements de grade au titre de l'ancienneté, deux agents peuvent en bénéficier courant 2026.

Par ailleurs, pour remplacer un agent suite à un départ à la retraite, il s'avère nécessaire de recruter un nouvel agent au grade d'Adjoint Technique Principal 2ème classe chargé des fonctions d'agent de voirie au 1er Mars 2026.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

- **DECIDE de modifier ainsi qu'il suit le tableau des effectifs du personnel communal :**

DATE	CREATION	DATE	SUPPRESSION
01/02/2026	Agent de maîtrise Principal	01/02/2026	Agent de maîtrise
01/03/2026	Adjoint Technique Principal 2ème classe	01/04/2026	Agent de maîtrise Principal
16/08/2026	Rédacteur Principal 1e cl –	16/08/2026	Rédacteur Principal 2e cl

9. REHABILITATION DU BATIMENT ECOLE DU BAS – Information sur le résultats d'appel d'offres

Présentation : R. VIBERT

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 15 Janvier puis le 30 Janvier 2026 pour attribuer les 16 lots des travaux de réhabilitation de l'école du bas.

Les lots ont été attribués aux entreprises suivantes :

N° LOT	INTITULE LOT	ENTREPRISE
1	DEMOLITION-DESAMIANTAGE	LE CARDINAL
2	VOIRIE RESEAUX DIVERS	LE BELLEC
3	GROS ŒUVRE	BATIMENT MORIN
4	CHARPENTE - BARDAGE	MOTREFF
5	COUVERTURE ARDOISES	MACE COUVERTURE
6	COUVERTURE METAL ET POLYCARBONATE	MACE COUVERTURE
7	MENUISERIES EXTERIEURES	LE BIHAN
8	MENUISERIES INTERIEURES	MOTREFF
9	CLOISONS-DOUBLAGE-PLAFOND-ISOLATION	ARMOR CLOISONS ISOLATION
10	REVETEMENT DE SOL-FAIENCE	ART SOL
11	PEINTURE	PEINTURE DECORATION MAHOU
12	SERRURERIE	ALAIN THOMAS
13	PLOMBERIE-CHAUFFAGE-VENTILATION	LE BIHAN
14	ELECTRICITE	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES
15	REEMPLOI DEPOSE	LE REPAIR
16	REEMPLOI FOURNITURE	MURMUR REEMPLOI

Montant estimatif des travaux : 684.819,89 € HT
Montant global des offres : 772 597,96 €.HT

10. GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION – EXAMEN DES RAPPORTS ANNUELS 2024 DES SERVICES : SMITRED, DECHETS, MOBILITE, ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF, EAU POTABLE

Présentation : J. MONBEL et J.F. RIOU

Les rapports ont été transmis aux Conseillers Municipaux.

Les éléments essentiels des documents sont présentés par M. MONBEL pour les déchets et la mobilité et par M. RIOU pour l'assainissement et l'eau potable.

Le Conseil Municipal,

- **N'EMET AUCUNE OBSERVATION et PREND NOTE des rapports 2024 des services : SMITRED, DECHETS, MOBILITE, ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF, EAU POTABLE**

11. INTERVENTIONS DIVERSES

- **M. BALCOU J. signale :**

✓ un manque d'éclairage en bas de Kersa sur le côté gauche.
✓ la présence de chenilles processionnaires dans différents secteurs de la Commune.

M. MONBEL J. indique avoir mis un périmètre de sécurité à Lan Vras par exemple. La Commune va mettre des colliers sur les arbres situés sur les lieux publics. Des courriers sont envoyés aux particuliers concernés.

L'arrêté Préfectoral insiste sur la prévention, sur l'information des administrés.

- **Mme MENGUY C. :**

✓ signale qu'il n'y a plus d'éclairage sur une partie de la rue Geneviève Kerfriden (M. MONBEL confirme être au courant, un devis a été demandé au S.D.E.)

✓ demande des explications sur le financement des travaux de goudronnage du parking devant les garages de Loguivy.

M. le Maire indique que l'espace devant les garages était vraiment impraticable et inesthétique. Il aurait voulu que les propriétaires des garages rétrocèdent cette partie mais il est difficile d'obtenir les coordonnées de tous les co-propriétaires. Il a donc pris la décision de faire les travaux à la charge de la Commune. Le coût est de 5.800 €.

Mme MENGUY C. estime qu'il aurait été judicieux de prévenir les propriétaires des garages puisque l'espace est privé.

La séance est levée à 20 heures.

Richard VIBERT
MAIRE de PLOUBAZLANEC

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 JANVIER 2026
RESULTAT DES VOTES

SECRETAIRE DE SEANCE : Jacki MONBEL

Absents Yvonne Savary - Th. Presquet.

N°	ORDRE DU JOUR	POUR		ABSTENTIONS	CONTRE	PAS DE VOTE	OBSERVATIONS
		UNANIMITE	MAJORITE				
1	Vote des subventions aux Associations – Exercice 2026 - Etat n° 1 + demandes complémentaires	21.					
2	Exploitation, entretien et aménagement des parcs de stationnement régionaux de l'Arcouest – Examen de la convention de délégation de compétences proposées par la Région Bretagne à la Commune de Ploubazlanec du 1er Janvier 2027 au 31 Décembre 2036	21					
3	Guingamp Paimpol Agglomération – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Avis sur le projet de modification simplifiée n° 1	21					
4	Lotissement « Les jardins de Théodore » - Vente de 9 logements par Coopalis sur le régime de la location-accession – Demande de garantie d'emprunt	21					
5	Affaires foncières – Acquisition d'une emprise des parcelles AL 38 et 39 Cornec/l'Arcouest	20.		1			
6	Syndicat Départemental d'Energie – Fourniture et pose de 3 bornes « prises de courant » au camping municipal du Ouern	21					
7	Personnel communal – Renouvellement des ratios « promus/promouvables » - Année 2026	21					
8	Personnel communal – Avancements de grades – Actualisation des effectifs	21					
9	Réhabilitation du bâtiment école du bas – Résultats d'appel d'offres						

10	**Guingamp Paimpol Agglomération – Examen des rapports annuels 2024 des services SMITRED/DECHETS/MOBILITE/ASSSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF/EAU POTABLE**						
11	**Informations**						
12	**Interventions diverses**						

Signature :